

cessaire, et l'établissement de cette caisse, rappelleraient les déserteurs à leur état, et engageraient beaucoup de jeunes gens à embrasser cette profession. Ils savent bien qu'avec l'augmentation du salaire, le plus récalcitrant des ouvriers se fera raison sur la retenue qu'on lui fera du vingtième, et que jamais meilleure occasion ne se présentera pour établir cette caisse que celle de l'augmentation du prix de la main d'œuvre; mais ils croient fermement que les deux sous par aune sortiront de leur caisse en pure perte pour eux. Les insensés! comment ne voient-ils pas qu'une augmentation de 2 sous sur 18, est bien faible en comparaison du prix des autres main-d'œuvres, qui est doublé; que cette augmentation est de toute nécessité pour la conservation de la manufacture, et par conséquent de leur état propre; que le retour de la mode aux étoffes de soie en soutiendra la valeur, et que les 2 sous d'augmentation de fabrication se retrouveront facilement dans le prix de vente; enfin que la caisse des artisans, en leur procurant des fonds à 5 pour 100 et en abondance, doublerait leur masse d'affaires et les dédommagerait amplement de l'augmentation du prix de main-d'œuvre; lors même qu'ils ne le récupéreraient pas à la vente, par la différence du taux de l'intérêt de l'argent, qui, depuis trois ans, a toujours été de 8 à 9 pour 100. Supposons à 6 fr. le moyen terme de la valeur de l'aune des étoffes de soie, 2 sous par aune feraient 1 et $2\frac{1}{3}$ pour 100 d'augmentation, quand la caisse ne leur procurerait des fonds qu'à 1 et $2\frac{1}{3}$ au-dessous du taux auquel ils prennent des dépôts. Il est évident qu'ils n'auraient ni perdu ni gagné; mais si la caisse leur procure un plus grand bénéfice dans le taux, il est clair qu'ils auront gagné.

Examinons maintenant les objections : nous dirons *sur la contrainte* : qu'il faut forcer les hommes au bonheur puisqu'ils ne sont pas assez raisonnables pour se le procurer eux-mêmes; qu'il est absurde de prétendre que dans ce siècle, un artisan ne puisse pas mettre 2 ou 3 sols par jour en réserve. Suppo-